

Toulouse, le 19 août 2024

Arrêté n° A21-2024

Délégation de signature à Monsieur Thomas NIETO

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : délégation de signature est donnée à Monsieur Thomas NIETO, Correspondant Technique Territorial au pôle Ingénierie Centre, service Ingénierie et Prospectives du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne (Réseau31), à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences à l'exclusion des documents à destination des ministres, préfets, parlementaires, conseillers régionaux et conseillers départementaux (sauf délégués de Réseau31) :

Activité

- les récépissés de DICT et demandes de renseignement (DR) en prévision de travaux,
- les permissions ou autorisations de voirie,
- les courriers et les bordereaux d'accompagnement de documents validés,
- les courriers sans incidence financière aux prestataires et administrations,
- les comptes rendus de réunion et de visite de chantier,
- les inventaires, constats et bornages,
- les documents relatifs à la réalisation d'opérations et de prestations notamment liés à leur réception et vérification,
- les avis et visas sur les documents techniques,

Financier

Dans le cadre des marchés pour lesquels les commissions ad hoc et d'appel d'offres se sont prononcées :

- les états d'acompte avant mandatement (quels que soient les montants) à l'exception des Décomptes Généraux et Définitifs ;
- les bons de commandes inférieurs à 2 000 € HT ;

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site institutionnel de Réseau31.

Sébastien VINCINI

Président

